

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :
Décision modificative n°1

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Délibération n° CS 4-8-2023

Séance du 12 décembre 2023

Date de la convocation :
16 juin 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 12 décembre à 18 heures,

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Membres :

En exercice : 40
Présents : 28
Représentés : 4
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 32

Étaient présents : Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Monique ROSSET-LANCHET (suppléante), Béatrice SANTAIS, Jean-Louis BOUGON (suppléant), André BORREL, Philippe BRANCHE, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Jean-Pierre FAZZARI (suppléant), Yves GRANGE, James HALLAY, Jean-Charles MASSIAGO (suppléant), François MAUDUIT (suppléant), Bruno MORIN, Christophe PIERRETON (suppléant), Christian RAUCAZ, Rémy SAINT-GERMAIN, Johan SANDRAZ (suppléant), Jean-Claude SIBUET-BECQUET, Jean-Louis SILVESTRE, Serge TICHKIEWITCH, Pierre VALLERIX (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Secrétaire de séance élu :
Serge DAL BIANCO

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Robert AGUETTAZ, David ATEs, Yves BERTHIER, Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), James DUNAND SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Nicolas MERCAT, Jean-Claude PARAVY, Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD (*pouvoir à Corinne MONBEIG*), René RUFFIER-LANCHE, Raphaël THEVENON et Eric VAILLAUT (*pouvoir à Pierre VALLERIX*).

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en décembre 2023.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Dans le cadre des travaux à réaliser sous maîtrise d'ouvrage du SDES, les nouvelles opérations d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication enregistrées depuis le vote du budget primitif et à réaliser à la demande et pour le compte des communes, nécessitent des ajustements, des rajouts et des virements de crédits budgétaires sans modifier l'équilibre général du budget primitif 2023.

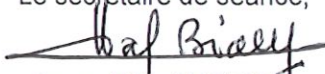
Les ajustements budgétaires nécessaires concernant cette Décision Modificative n°1, visent à des virements de crédits en dépenses d'investissement au c/4281 Réseau Télécom et Eclairage public et conséquemment en recettes d'investissement au c/4582 afin de tenir compte de la particularité de ces comptes individualisés, nécessitant une ligne budgétaire pour chaque opération.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

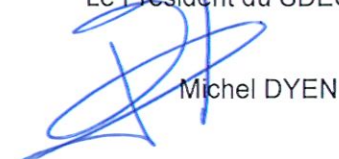
- ▶ de valider la Décision Modificative n°1 (DM 1) dont le tableau détaillé est joint en annexe et de donner délégation à Monsieur le Président pour faire exécuter les écritures afférentes.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,


Serge DAL BIANCO

Le Président du SDES,


Michel DYEN